



République du Sénégal
Un peuple-Un but-Une foi
MINISTRE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA CULTURE



DÉCLARATION DE ZIGUINCHOR

SUR LA RÉOLUTION 2250(2015)
DE L'AGENDA JEUNESSE PAIX ET
SECURITE AU SÉNÉGAL





**“ Chers jeunes vecteurs
de paix et de sécurité,**

*Vous recevez dans une diversité d'origine
et de provenance me permet de savoir
que la résolution 2250 sera diffusée
dans chacune des communautés de vos
départements.*

*Vous serez les ambassadeurs de
cette résolution qui vous donne
une mission de haute portée
citoyenne, celle de rechercher
la paix et la sécurité [...] et pour
réaliser le nouveau PROJET pour
« un Sénégal souverain,
juste et prospère. ”*

Khady Diène GAYE

Ministre de la Jeunesse, des
Sports et de la Culture

DÉCLARATION DE ZIGUINCHOR

CONSULTATION NATIONALE AGENDA JEUNESSE, PAIX ET SÉCURITÉ AU SÉNÉGAL

Contexte

Le Sénégal se distingue par une démographie remarquablement jeune avec celle comprise entre 15 et 34 ans qui est de 6 452 799, dont 3 194 796 de jeunes garçons et 3 258 003 de jeunes filles sur une population totale de 18 032 473. Cette composition de la population constitue à la fois un défi et une opportunité majeure pour le nouveau gouvernement élu.

Pour recruter les jeunes, les organisations extrémistes violentes exploitent quatre (4) déficits régionaux : la participation limitée des citoyens à la politique, le sous-développement, le partage inéquitable des ressources et la faiblesse des systèmes éducatifs.

Le développement de la jeunesse est une question vitale et transversale qui présente un intérêt pour le Sénégal et la stratégie des Nations Unies pour la jeunesse à l'horizon 2030, dont la priorité n°5 invite à appuyer les jeunes, en tant que catalyseurs de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire.

Dans ce contexte, l'Agenda « Jeunesse, Paix et Sécurité » (JPS), issu de la Résolution 2250 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies et adopté de manière unanime en 2015, puis affirmé par les Résolutions connexes 2419 (2018) et 2535 (2020), plaide en faveur de l'inclusion progressive des jeunes dans les efforts de développement durable, de prévention des crises, de promotion de la paix et de la sécurité internationales ; qui s'avère nécessaire pour l'implication effective des jeunes à la gouvernance politique et à la sécurité dans tous les pays et particulièrement pour le Sénégal.

Ainsi, la Résolution 2250 de l'Agenda JPS qui est aussi alignée à la Charte Africaine de la Jeunesse de l'Agenda 2063 et exhorte les États membres, dont le Sénégal, à assurer la participation et l'inclusion significatives de la jeunesse dans le programme de paix, de sécurité et de stabilisation de leurs pays et du continent.

Justification

Le renforcement de l'impact des politiques et des stratégies de paix et de sécurité ne peut se faire au Sénégal, que par une compréhension approfondie des expériences vécues par les jeunes filles et les jeunes garçons en matière de violence, d'injustice et d'exclusion, tant dans des situations de conflit violent que dans des contextes d'inégalité, d'insécurité ou d'incertitude en dehors des conflits.

Les jeunes ont toujours été politiquement actifs, en particulier dans les périodes de changement. Au Sénégal, ils ont joué un rôle central dans l'alternance démocratique qui a permis l'avènement au pouvoir du nouveau régime. Il s'agit maintenant de consolider le changement, d'élaborer des politiques qui amélioreront la vie des jeunes et favorise la participation politique des jeunes. Car il s'agit, avant tout, d'un droit humain inhérent. De plus, les besoins spécifiques des jeunes risquent de ne pas être pris en compte sans leur participation.

Aux lendemains d'une élection présidentielle historique, il est essentiel que les jeunes puissent exprimer leurs attentes vis-à-vis du nouveau régime et contribuer davantage au développement socio-économique du pays.

Le développement de la jeunesse est une question primordiale et universelle pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 au Sénégal. L'inclusion significative des jeunes filles et des jeunes garçons sénégalais(es) sous-tend l'engagement de « ne laisser aucun jeune de côté » d'où la Déclaration de Ziguinchor sur l'Agenda Jeunesse Paix et Sécurité au Sénégal.

“ La paix durable se construit dans la prévention et dans la création d'opportunités économiques pour les jeunes. Elle se construit souvent lorsque les citoyens sont dans les dispositions idoines pour laisser éclore leur génie, développer leur sens du dialogue, de la négociation, du consensus et de la résolution pacifique des différences.

En se sens, les facteurs de succès pour la mise en œuvre de l'Agenda Jeunesse Paix et Sécurité dépendent: d'une forte volonté politique, un Plan d'Action National (PAN), des financements adéquats, la mobilisation des partenaires, une bonne équipe de coordination indépendante et autonome, l'inclusion des jeunes sans exception et de la société civile. ”

Luc GNONLONFOUN

Représentant résident Adjoint
- Opérations du PNUD

NOUS, JEUNES SÉNÉGALAISES, SÉNÉGALAIS, SOUSSIGNÉS,

“ *tenons à remercier les 100 participants pour leur présence et leurs contributions lors de la Consultation Nationale sur la Résolution 2250 (2015) sur l'Agenda « Jeunesse Paix et Sécurité » tenue du 11 au 13 juin 2024 à Ziguinchor avec la participation des jeunes venus des 14 régions, du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNOWAS, de NDI et des Organisations de la Société Civile travaillant sur ladite thématique au Sénégal.*

L'objectif global de l'Agenda « Jeunesse, Paix et Sécurité » est de faciliter l'inclusion, l'engagement et la participation active des jeunes sénégalaises et sénégalais dans toutes les problématiques en lien avec la paix et la sécurité au Sénégal. Il envisage l'intégration des questions préalables et transversales telles que l'accès à l'emploi, le phénomène migratoire, les problématiques sécuritaires, la sécurité climatique et la participation des jeunes dans le système de gouvernance politique.

Nous notons avec satisfaction le lancement officiel des Consultations Nationales de la Résolution 2250 sur l'Agenda « Jeunesse Paix et Sécurité au Sénégal » par Madame le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, en présence du Gouverneur de la région de Ziguinchor, du Représentant de Madame le Maire de la commune de Ziguinchor, du Représentant Résident Adjoint du PNUD, du Vice-Président du Conseil National de la Jeunesse du Sénégal, des Chefs Religieux et Traditionnels et de la jeunesse des 14 régions du Sénégal.

Madame le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture a souligné l'importance de l'engagement de l'Etat dans la mise en œuvre de l'Agenda Jeunesse Paix et Sécurité et a marqué son leadership pour le processus d'élaboration du Plan d'Action National (PAN) et la domestication de l'Agenda Jeunesse Paix et Sécurité au Sénégal. **”**

PREAMBULE

RECONNAISSANT :

- > Le rôle des jeunes dans la promotion d'une culture de paix, de tolérance et du dialogue interculturel et interreligieux qui vise à décourager leur participation à des actes de violence, au terrorisme, à la xénophobie et à toutes les formes de discrimination ;
- > Les défis à la Paix et à la Sécurité relatifs à l'accès limité à l'éducation, aux opportunités économiques, aux infrastructures, à l'insuffisance du renforcement des capacités, à la répartition inégale des ressources et des services sociaux de base ;
- > Les défis auxquels les jeunes sont confrontés, notamment la précarité, la vulnérabilité, l'exclusion sociale, et les inégalités entre les sexes qui exposent les jeunes femmes à des risques particuliers,

CONSIDÉRANT :

- > La Résolution 2250 (2015) adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, et affirmée par les Résolutions connexes 2419 (2018) et 2535 (2020),
- > L'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- > La Charte Africaine de la Jeunesse
- > Le Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité (CFYPS) et de son Plan décennal de mise en œuvre adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) en juin 2020.

Au cours de la consultation nationale, des échanges constructifs et fructueux ont permis d'identifier les défis et opportunités, les actions prioritaires et les recommandations sur les 5 piliers de la Résolution 2250 (2015) ainsi que les initiatives et les acteurs intervenants sur la thématique jeunesse paix et sécurité au Sénégal.

01 La participation : Associer les jeunes et tenir compte de leur point de vue dans les processus de prise de décision à tous les niveaux, allant de la formulation de politiques, de la négociation des accords de paix, jusqu'à l'élaboration et mise en œuvre des plans d'actions.

02 La protection : Garantir la protection de la vie et des droits fondamentaux des jeunes civils, exercer des poursuites contre toute forme de violence et d'exploitation à leur endroit et assurer leur réinstallation dans des zones sécurisées pendant les périodes de conflit ;

03 La prévention : Soutenir les jeunes dans la prévention de la violence et de la promotion d'une culture de tolérance et de dialogue interculturel par le biais de l'éducation à la paix, la médiation, et par des investissements permettant l'inclusion des jeunes dans différents projets garantissant leur accès à l'éducation, à la formation professionnelle, ainsi qu'aux opportunités d'emploi en vue de réduire le chômage des jeunes et les vulnérabilités inhérentes à l'exploitation, à la manipulation, à la radicalisation, et au recrutement par des groupes extrémistes, criminels et armés.

04 Les partenariats : Associer les jeunes à l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix avec différentes parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, en ce qui concerne la planification et l'évaluation des interventions visant à promouvoir la paix et la sécurité, dans les situations de conflit et d'après conflit.

05 Le désengagement et la réintégration : Investir dans les jeunes touchés par les conflits armés à travers des programmes de rapatriement, de réinstallation, de désarmement, et permettre une réintégration efficace des jeunes désengagés des groupes armés, criminels et extrémistes, en adoptant des politiques d'emploi inclusives et en veillant à promouvoir une culture de paix à travers l'éducation.

APPRÉCIANT :

Les efforts consentis pour la paix et la sécurité au Sénégal par :

- > L'environnement de paix prôné par l'Etat sénégalais à travers l'institutionnalisation de Journées de Dialogues Nationales ;
- > Les Forces de Défense et de Sécurité chargées de maintenir l'ordre et la sécurité dans le pays ;
- > La Mise en place de "Cases Culturelles, Citoyennes et de Bon Voisinage" au niveau des zones frontalières
- > L'engagement associatif ;
- > Les Programmes de Sensibilisation à la Non-violence ;
- > Les Camps de la Jeunesse pour la Paix (camp d'utilité publique) ;
- > Le travail des OSC sur la Paix et la Sécurité par les jeunes ;
- > Les Partenariats avec la Société Civile et les Organisations Internationales ;
- > L'assistance technique et financière des Partenaires.

INVITONS :

Les efforts consentis pour la paix et la sécurité au Sénégal par :

- > Les autorités publiques nationales, locales, les acteurs non étatiques à redoubler d'efforts pour le respect des engagements nationaux et internationaux souscrits par le Sénégal en lien avec l'Agenda Jeunesse Paix et Sécurité ;
- > Les différents acteurs du Sénégal à l'appropriation, par tous, de la présente Déclaration de Ziguinchor et à mettre en œuvre les recommandations issues des consultations nationales sur l'Agenda Jeunesse Paix et Sécurité ;
- > Toute la population du Sénégal et des jeunes en particulier à l'appropriation des recommandations de la Déclaration de Ziguinchor

EXHORTONS :

Les efforts consentis pour la paix et la sécurité au Sénégal par :

- > Les réseaux de jeunes à mieux exercer les rôles et responsabilités qui leur sont dévolus tout en apportant une contribution significative en faveur de la paix et de la sécurité ;
- > Les Partenaires Techniques et Financiers à soutenir les programmes liés à la mise en œuvre de l'Agenda Jeunesse, Paix et Sécurité ;
- > Le renforcement du partenariat dans la dynamique entre le Gouvernement, le Parlement, les Collectivités territoriales, les acteurs non étatiques, les leaders religieux et traditionnels, les médias, les organisations de la société civile, particulièrement les réseaux d'organisations de jeunes leaders et le secteur privé pour la mise en œuvre du Plan d'Action National (PAN) qui sera élaboré et adopté le 09 décembre 2024 au Sénégal.



ET RECOMMANDONS :

PILIER 1 : LA PARTICIPATION

- 1 Mettre en place un cadre inclusif de formation et d'encadrement des jeunes sur le leadership et la promotion de la paix
- 2 Intégrer dans les curricula de formation et d'éducation les concepts paix sécurités et développement durable
- 3 Adapter les offres de formation aux besoins et potentialités des terroirs et du marché de l'emploi
- 4 Voter une loi d'orientation sur la politique de jeunesse (Jeunesse, Paix et Sécurité)
- 5 Rationaliser et renforcer les mécanismes d'autonomisation au profit des jeunes
- 6 Créer un cadre de dialogue entre jeunes
- 7 Mettre en place l'académie national Jeunesse Paix et Sécurité
- 8 Faciliter l'accès aux infrastructures socio-culturelles, sportives et éducatives adaptées aux cibles dans une démarche inclusive
- 9 Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de la participation des jeunes dans la mise en œuvre de l'Agenda Jeunesse Paix et Sécurité
- 10 Mettre en place un observatoire indépendant de l'Agenda Jeunesse Paix et Sécurité et composé des Jeunes, de l'Etat et des PTF
- 11 Mettre en place des réseaux de mentors (Alumni de l'académie JPS) pour assurer la relève pour une participation effective des jeunes

PILIER 2 : LA PROTECTION

- 1 Promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes
- 2 Faciliter aux jeunes l'accès à la terre et aux facteurs de production
- 3 Mettre en place des politiques de réinsertion et d'accompagnement des jeunes vulnérables
- 4 Redynamiser les structures et cadres de prise en charge des jeunes en situation de vulnérabilité
- 5 Installer et renforcer les comités de veille et d'alerte
- 6 Renforcer la collaboration entre les jeunes et les Forces de défense et de sécurité (FDS) pour une meilleure cohésion sociale
- 7 Faciliter l'accès à l'état civil aux jeunes
- 8 Favoriser la Communication pour un Changement de Comportement (CCC)
- 9 Accélérer le processus d'implantation des Maisons de Jeunesse et de Citoyenneté et aussi le CCA (Centre de Conseil pour Ado)
- 10 Renforcer l'offre de services intégrés en matière de santé de la reproduction des adolescents et des jeunes (SRAJ) et de prise en charge psychosociale, juridique et médicale des Violences basées sur le genre

PILIER 3 : LA PRÉVENTION

- 1 Renforcer la sécurité et le contrôle transfrontalier pour prévenir les flux migratoires irréguliers (jeunes)
- 2 Mettre en place des comités de veille et d'alerte
- 3 Promouvoir l'éducation à la Paix et à la non-violence à travers les industries créatives et cinématographiques et les contenus en ligne
- 4 Mise en place de programmes structurels axés sur la création d'opportunités socio-économiques pour les jeunes
- 5 Renforcer l'accès inclusif des ado-jeunes aux services sociaux de base

PILIER 4 : LE PARTENARIAT

- 1 Appuyer le processus d'identification des initiatives et parties prenantes évoluant dans le domaine de la paix et de la sécurité
- 2 Soutenir une synergie des réseaux de jeunes et des parties prenantes pour la paix et la sécurité
- 3 Mobiliser les ressources financières, techniques et humaines pour la mise en œuvre de l'Agenda Jeunesse Paix et Sécurité de la Résolution 2250 (2015)
- 4 Mettre en place un fonds d'appui et d'accompagnement des initiatives des jeunes en matière de paix et sécurité

PILIER 5 : DÉSENGAGEMENT ET LA RÉINTEGRATION

- 1 Renforcer la cohésion sociale
- 2 Mettre en place des cadres de dialogue et de concertation
- 3 Organiser des sessions de dialogues communautaires
- 4 Renforcer l'équité territoriale dans la répartition des ressources économiques
- 5 Soutenir les actions de plaidoyer et de réintégration en faveur des jeunes désengagés
- 6 Appuyer la mise en œuvre des initiatives locales pour un soutien émotionnel et psychosocial des jeunes désengagés et des victimes de violences (hommes, femmes, enfants)
- 7 Mettre en place un Fonds de soutien à la formation professionnelle et à la réintégration en faveur des jeunes désengagés
- 8 Mettre en place des programmes de protection sociale des jeunes (femmes et hommes), enfants, et des personnes handicapées désengagés selon leurs besoins sexo-spécifiques

“ NOUS, JEUNES SÉNÉGALAISES, SÉNÉGALAIS, NOUS ENGAGEONS :

À prendre nos RESPONSABILITÉS pour la Paix, la Sécurité et le Développement du Sénégal !

Mener des consultations, des initiatives et des sensibilisations au niveau local, régional et national avec nos pairs sur l'Agenda Jeunesse Paix et Sécurité au Sénégal

Organiser un grand Forum Jeunesse Paix et Sécurité avec les 14 régions du Sénégal

Nous, jeunes du Sénégal, tenons une fois de plus à exprimer notre gratitude envers le Gouvernement du Sénégal à travers le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture pour son leadership, nous remercions particulièrement tous les participants pour leur engagement et leurs idées constructives, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers dont le PNUD et l'UNFPA.

Nous souhaitons et espérons que ces recommandations des jeunes des 14 régions du Sénégal conduiront à l'élaboration et à l'adoption du Plan d'Action National (PAN) du Sénégal et à la domestication de la Résolution 2250 (2015) par l'Etat du Sénégal, le 9 décembre 2024, date du 9ème anniversaire de l'adoption de ladite Résolution par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Nous, Jeunes Sénégalaises, Sénégalais, Participants de la Consultation Nationale

Adoptons la présente Déclaration de Ziguinchor de l'Agenda Jeunesse Paix et Sécurité au Sénégal.

MERCI ! DJEREJEF !

Jeunesse, Paix
Jeunesse, Sécurité
Jeunesse, Développement !



Fait à Ziguinchor, le 13 juin 2024

Jeunesse des 14 régions du Sénégal,
Participants à la Consultation Nationale JPS
Société civile des jeunes
PNUD, UNFPA, UNOWAS, NDI
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture



13/06/2024

Mamadou Sadio Diarra, Matam
Barthélemy MBENGUE, THIES
El hadji Omar Cissé MAITÉ Kaffrine
Maïssa NGOM
Nathanaël Louis Augustin TÈTÈ
Aliou Séka Diatta OSCAR/Zchor
ya faya Camara Kédougou
Saloum DIANE
Oumar Seydi Kolda
Papa Solien SARR Fatick

13/06/2024

Mamadou Sadio Diarra, Matam
Barthélemy MBENGUE, THIES
El hadji Omar Cissé MAITÉ Kaffrine
Maïssa NGOM
Nathanaël Louis Augustin TÈTÈ
Aliou Séka Diatta OSCAR/Zchor
ya faya Camara Kédougou
Saloum DIANE
Oumar Seydi Kolda
Papa Solien SARR Fatick

13/06/2024

Mamadou Sadio Diarra, Matam
Barthélemy MBENGUE, THIES
El hadji Omar Cissé MAITÉ Kaffrine
Maïssa NGOM
Nathanaël Louis Augustin TÈTÈ
Aliou Séka Diatta OSCAR/Zchor
ya faya Camara Kédougou
Saloum DIANE
Oumar Seydi Kolda
Papa Solien SARR Fatick

Awa Diongue
Kedougou

ABDUBAKAR ALFA BAH (DKR)
AMADOU YAYA BA MATATI.
Maname BA Matom
Cheikh Idriss Sani Ziguinchor.
Nassirou Diouf
Dominique MANGA
Zoumana BADIANE
Ahmedou Al Bachir JECK
Bocar Guirou Dakar
Mamadou Diello
Omar Brahim FALL
Jaly Badiane
Rose Astou DIOUF Dakar
Sokhna Wangue' BA
Aminata BA Fatick
Masse Diouf Fatick
Babacan Mbody Kédougou

Baba Ngoly Anne saint-Louis
Rafael Remond MENDY Dakar
Pauline Carine Sagna Sédiou
Corine Angélique Augustine N'Diaye Ziguinchor
Mariama DIENG Dakar
BACARY SANE SEDHILOU
Assane Wan Zanga
Abdoulmane Diouf Saint-Louis
Awa Diack BAKAR
Bassa Dianara Kolda
Joseph Ngaly Kolda
Ophélie S.A. NDAO Diourbel
Brahima FALL Diourbel
Fatima Coumba Toure Diourbel
Lipolan KAGBARA Dakar
Latyr TINE Dakar
Thierno Salimane P. Nias Kaffrine
Youssepha Dia Triés
Oua Karine Sagna Kadiak
Yeyou SANE Ziguinchor



*Tout ce qui est fait pour la jeunesse
et sans la jeunesse est contre la jeunesse !*

JEUNESSE, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT



Programme des Nations Unies pour le développement Sénégal
Point E, Complexe Citamil, Immeuble E Dakar - Sénégal

Suivez-nous sur :



www.undp.org/fr/senegal

© PNUD Sénégal 2024